

Les agents deviendraient-ils le tiroir-caisse du CMN ?



On peut légitimement se poser la question à quel niveau et comment se prennent les décisions au CMN ? A quel moment survient une idée, à quel moment est-elle formulée en parole, partagée, transmise et se transforme en directive administrative, dépersonnalisée si ce n'est inhumaine.

Acte I : remboursement des primes dominicales non effectuées

Les périodes de confinement et de reprise ont été, on ne va pas se mentir, une occasion pour le CMN de faire des économies en matière de masse salariale. Mais ça ne suffit pas. Ainsi, un certain nombre d'agents n'ont pu effectuer l'ensemble de leurs dimanches et ont eu à rembourser leurs primes. Soit, c'est la réglementation mais derrière, il y a des histoires sociales, humaines et parfois psychologiques très lourdes auquel le CMN n'est pas toujours étranger. Et quand ces demandes se font sans avertissement et sans échéancier autant vous dire que le choc est violent. La directrice des ressources humaines et le président du CMN ont été saisi par la CGT de certaines situations particulièrement graves. Et le CMN semble vouloir jouer la montre, une guerre de lassitude en dehors de toute considération des situations et de prise en compte du volant social sur ces questions.

Acte II : demande de justificatifs de remboursement des abonnements de transport en commun

Autre situation, dernièrement des agents ont reçu une lettre pour demander des justificatifs concernant l'abonnement aux transports publics pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021.

Pour l'anecdote, la demande de remboursement est pour le 21 juin au plus tard, le courrier date du 20 mai, et n'a été reçu que le 31 mai ou 1^{er} juin ! Et oui, faut pas que déconner, les agents sont sommés de se dépêcher de rembourser mais l'avertissement se fait par courrier envoyé en écopli et tarde à arriver ! Y a pas de petites économies !

Pour nombre d'agents, la lecture de ce courrier a été la douche froide : pourquoi maintenant et pas avant ? pourquoi ne pas proposer d'échéancier ? pourquoi ne pas proposer de concertation et ne pas penser au bien-être des agents dont les fins de mois peuvent être difficiles ? pourquoi ne pas prendre les frais annexes au télétravail qui ne cessent d'augmenter (électricité, forfait internet, chauffage...), pourquoi ne pas proposer un forfait télétravail qui aurait permis alors des réductions d'impôts pour tout un chacun ?

Et que dire d'une demande d'expulsion de la veuve d'un agent en pleine trêve hivernale pour le 31 décembre ? Et les attaques régulières envers les représentants de la CGT, on en parle ?

Et oui, il n'y a plus de directrice du personnel, nous avons une directrice des ressources humaines. Certes, dans la conception du management l'adjectif « ressources » a son importance. Nous demandons que ne soit pas oublié trop vite l'adjectif « humaines ». Il n'y a pas si longtemps encore, on parlait de bienveillance. La prévenance, donner des facilités peuvent faire partie de cette bienveillance.

Les agents du CMN qui travaillent en sous-effectif, qui ne sont pas reconnus à la hauteur de leur investissement méritent au moins un peu de considération sociale et humaine !

Paris, le 3 juin 2021.